

Global Compact France

1, rue du Louvre

75001 PARIS

A Pouilly-sous-Charlieu, le 04 juillet 2022

Objet : Demande de délais

À nos partenaires et parties prenantes,

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP).

Cette dernière comprend une déclaration réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, une description des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une mesure des résultats obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre Communication sur le progrès pour des raisons de réorganisation interne au sein de notre entreprise.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Global Compact des Nations Unies.

Notre prochaine Communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation en date du 27 octobre 2022 au plus tard.

Bien cordialement,

Pascal THÊTE
Directeur général de
GRIZARD AGENCEMENT

